



Vivre avec la chaleur !

PLAN CANICULE



Protégeons-nous,
et soyons
attentifs les uns
envers les autres !

Où se renseigner :

Service d'**E**ntraide **A**ncilevien
Point Info Familles
17 Clos du Buisson

04 50 09 96 08

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h

et sur rendez-vous de 13h30 à 18h

A votre écoute
pour vivre mieux

Personnes âgées et handicapées : Faites-vous connaître

Conformément à la loi du 30 juin 2004, la ville, par le biais du SEA, constitue un registre des personnes âgées et/ou handicapées les plus isolées et les plus fragiles vivant à leur domicile. Ce registre permettra exclusivement de faire intervenir si nécessaire les services sociaux et sanitaires lors d'un déclenchement de plan d'alerte et d'urgence par le préfet.

L'inscription est facultative, mais fortement recommandée.

Qui signale :

☀ La personne âgée et/ou handicapée elle-même, ou un proche ou un tiers. Il est toujours possible de modifier ou supprimer les informations transmises à la ville.

Qui inscrire :

- ☀ Personne âgée de 65 ans et +
- ☀ Personne âgée de + 60 ans reconnue inapte au travail
- ☀ Personne handicapée adulte sur certains critères

Où s'inscrire :

☀ Service d'Entraide Ancilevien, au Point Info Familles, 17 Clos du Buisson. Un accusé de réception d'inscription est adressé sous 8 jours à la personne inscrite.

Quelles informations donner :

☀ Nom, prénom, coordonnées, date de naissance de la personne âgée et/ou handicapée.



Un coup de chaleur ?

Demandez de l'aide autour de vous,
appelez votre médecin ou le 15 (SAMU)